



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christophe AVENA
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Monique BAYARD	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Contrat de ville - Programmation 2025 de Dijon métropole

Lors du conseil métropolitain du 27 juin 2024, Dijon métropole a approuvé le contrat de ville 2024 – 2030. Elle en est signataire et copilote sa mise en œuvre avec l'État. Ce contrat est l'outil central de la politique de la ville menée au sein des 6 quartiers prioritaires des villes de Chenôve, Dijon, Longvic, Talant et Quetigny.

Il constitue un socle permettant l'émancipation et l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Dijon métropole. Il s'agit de mettre en place des actions concrètes pour favoriser leur insertion dans la société.

Le contrat est recentré autour de 4 enjeux locaux prégnants, identifiés en lien avec les habitants et déclinés en orientations.

- Les transitions : écologique, numérique, démographique.
- L'emploi et l'activité économique : remobilisation des publics très éloignés de l'emploi, promotion de l'entrepreneuriat, lutte contre les discriminations,
- L'émancipation : la mobilité, l'éducation, l'accompagnement des nouveaux arrivants, l'apprentissage de la langue française, l'accès aux droits et aux équipements, à la culture, au sport.
- La tranquillité publique et la citoyenneté : la prévention chez les jeunes, la lutte contre les nuisibles, la participation citoyenne, le logement et le cadre de vie.

La programmation des actions du contrat de ville 2025 intègre les différents projets et s'enrichit tout au long de l'année.

L'association Infodroits propose des permanences tenues par des juristes sur l'ensemble du département via le Conseil Départemental d'Accès aux droits. Habilitée à traiter toutes les questions juridiques dans tous les domaines (droit du travail, du logement, de la famille, droits des étrangers, de la consommation, pénal, successions...) ces objectifs sont de :

- Permettre à chaque citoyen de connaître ses droits et ses devoirs.
- Favoriser la connaissance des institutions, de la citoyenneté et des valeurs de la République.
- Faire le lien entre les usagers, l'administration et/ou la justice pour rétablir le lien social
- Favoriser l'apaisement des conflits par un règlement à l'amiable.
- Favoriser l'accès au droit des personnes qui résident dans les quartiers prioritaires.

L'accès au droit est une orientation essentielle du contrat de ville. Dans ce cadre l'association propose depuis plusieurs années des permanences au sein des 6 quartiers de la politique de la ville, permettant aux habitants de s'informer et de réduire le délai de prise de rendez-vous.

Depuis le mois d'avril 2025, une démarche « d'aller vers » les habitants a été organisée en partenariat avec le service de médiation sociale de l'association Médiation Prévention Dijon métropole. Infodroits tient ces permanences dans l'utilitaire de médiation sociale 2 fois par semaine sur chaque quartier. 32 personnes ont été reçues dans ce cadre au 1^{er} juin 2025, l'action se poursuivra jusqu'à la fin de l'année.

L'association reçoit environ 300 habitants des quartiers prioritaires dans le cadre des permanences « classiques ».

Il est proposé au bureau métropolitain d'accorder une subvention de 4 000 € à l'association Infodroits pour son action dans les quartiers prioritaires.

Le Bureau,

après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une subvention de 4 000 € à l'association Infodroits au titre de l'année 2025 ;
- **de prélever** cette somme sur le budget 2025.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	